

Démocratie participative

Assemblée régionale Europe

13 au 16 novembre 2019

Cher(e) collègues,

Une démocratie ne fonctionne que dans la mesure où les **aspirations des citoyens** trouvent un **relai** vers les **structures de gouvernement**. Dès lors qu'une certaine partie de la population a le sentiment de ne plus être prise en compte, il est de notre **devoir de « réenchanter » la démocratie** et de répondre aux attentes des citoyens. Les promesses d'évolution doivent donc nécessairement aboutir car nous ne pouvons imaginer que nos institutions demeurent immobiles alors que notre société évolue de son côté si rapidement et si profondément autour d'elles.

Sans cette impulsion nouvelle, nous laissons le **champ libre aux mouvements anti-systèmes, aux partis populistes et extrémistes** qui, en jouant sur les peurs, en focalisant sur les émotions et en proposant des réponses simples voire simplistes aux défis majeurs de notre monde, sont devenus le refuge des votes protestataires. **Leurs succès** est ainsi le symptôme d'un **malaise profond**, d'une **crise de confiance** entre le citoyen et les partis politiques traditionnels.

Nous devons donc travailler de concert avec les citoyens sur une **approche renouvelée de la démocratie**, une démocratie davantage participative et directe afin de **rendre la capacité aux citoyens d'exercer pleinement leur pouvoir et de peser réellement sur les transformations de nos Etats de droits**.

Le **moment est opportun** car jamais auparavant les sociétés ne se sont autant réclamées de la démocratie qu'aujourd'hui. Le **désir de démocratie** est partout prégnant que ce soit au travers la multiplication d'initiatives citoyennes, d'expériences de participation ou encore d'activités d'éducation citoyenne proposées aux jeunes à l'école ou en dehors.

Il nous revient donc de **stimuler cet intérêt pour la chose publique**.

Cher(e)s collègues,

Avant de vous présenter quelques initiatives de démocratie participative réalisées au sein des parlements en Belgique, je commencerais par une évidence : **toute action politique doit d'abord convaincre pour réussir**.

L'adhésion des citoyens passe nécessairement par la connaissance de nos institutions et du travail qui s'y réalise. Il est essentiel **d'ouvrir les portes de nos parlements** et de faire place à une plus grande transparence. Les outils à notre disposition sont nombreux : brochures, colloques, débats publics, visites guidées ou encore Internet et les réseaux sociaux.

Il m'apparaît également qu'une **attention particulière** doit être portée aux **jeunes** en encourageant au sein de nos parlements, les activités **d'éducation citoyenne**. Ces activités aident en effet les jeunes à mieux appréhender leur environnement et les familiarisent avec le fonctionnement démocratique. En aiguisant leur sens critique et en favorisant leur engagement, elles sont autant de **garanties** de voir nos enfants

accéder à une citoyenneté responsable, capable de **renouveler la démocratie** sans jamais faire l'impasse sur ses valeurs.

A ce titre, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait figure de pionnier en la matière puisqu'il a été un des premiers, à organiser un **Parlement jeunesse**. C'est ainsi que depuis 24 ans, le Parlement jeunesse propose une simulation parlementaire durant une semaine et rassemble à chacune de ses sessions, plus de 100 jeunes âgés de 17 à 26 ans.

Un **Parlement des enfants** est également proposé à des jeunes de 11 -12 ans. Depuis 5 ans, ils sont plus d'un millier d'élèves chaque année à venir visiter le Parlement en compagnie de leur parrain ou marraine parlementaire. A l'issue de cette visite, les classes participantes doivent travailler en classe sur la réalisation d'une proposition de décret relative à des sujets qui leur sont proches tels notamment le climat, le vivre ensemble, l'égalité des filles et des garçons à l'école,....

Je vous parlais d'expériences éprouvées pour renforcer la participation plus active des citoyens à la vie publique. A ce titre, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a initié en septembre 2017, un **parlement citoyen**. L'objectif était de permettre aux citoyens de donner leur avis sur l'avenir de l'Europe, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome.

En collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles, un panel de 94 citoyens francophones (pour faire écho aux 94 députés de notre Parlement) représentatifs de l'ensemble de la population de la Wallonie et de Bruxelles a été constitué suite à un appel à participation qui a vu le dépôt de près d'un millier de candidatures !

Ce panel se voulait le plus représentatif possible de la population en termes d'âge, de sexe, de répartition géographique, de niveau d'éducation ou encore de situation socio-économique.

Ces citoyens se sont réunis à deux reprises. Lors d'une première rencontre, la méthodologie du projet ainsi que les grandes balises de la discussion leur ont été présentés. Les participants ont également pu débattre avec des spécialistes de la question européenne afin d'approfondir et de confronter leurs connaissances sur l'Europe.

La seconde journée a été consacrée aux débats en commissions et en séance plénière. Afin de favoriser la participation, les citoyens ont été aidés par des professionnels de la participation citoyenne et des experts universitaires sur les questions européennes.

Après plus de 10 heures de débats, les participants ont rédigé et adopté **une résolution citoyenne** adressée ensuite au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux instances européennes, ainsi qu'au grand public (via les médias et la presse).

Ce projet basé sur la méthodologie de la conférence de consensus¹ constitue une **réelle innovation en matière de débat politique** car il a permis de faire émerger un message commun porté par l'ensemble des participants.

Pour plus d'informations concernant ce parlement citoyen, je vous invite à lire le cahier spécial qui a été diffusé dans deux quotidiens belges aux termes des travaux et qui vous a été distribué.

¹**La conférence du consensus** est une méthode standardisée de conduite scientifique d'un processus de réflexion collective pour débattre de questions controversées et aboutir à des recommandations publiques.

D'autres initiatives ont également vu le jour récemment en Fédération Wallonie Bruxelles. Le Parlement de Wallonie a adopté au printemps dernier un décret permettant l'organisation de **consultations régionales d'initiative citoyenne**. La Wallonie devenait ainsi la première entité du pays à en autoriser le principe.

Cette consultation doit impérativement concerner des thématiques régionales (aménagement du territoire, logement, environnement, emploi...), à l'exclusion notamment des matières budgétaires et fiscales ou des traités internationaux.

De plus, pour être validée, la demande d'organisation d'une consultation populaire doit être appuyée soit par une majorité des députés wallons, soit par au moins 60.000 habitants dont au moins 2% des citoyens de plus de 16 ans d'une majorité des circonscriptions électorales.

Si la demande émane des citoyens, elle doit également être validée par le Parlement de Wallonie d'abord et, dans tous les cas, par la Cour constitutionnelle. Une fois validée, deux comités de soutien devront alors être formés, un pour le "oui" et un autre pour le "non".

La 1ère consultation populaire régionale devrait voir le jour lors de la présente législature qui vient d'être entamée.

Le Parlement de Wallonie a également créé une **plateforme** d'échanges directe, transparente et ouverte à tous les citoyens sous l'appellation « **un décret par tous, un décret pour tous** ».

Il s'agit pour les parlementaires de déposer sur cette plateforme des propositions de décret qu'ils souhaitent corédiger avec les citoyens avant de les soumettre au Parlement. Les parlementaires identifient donc un problème et proposent des solutions.

Les citoyens peuvent alors réagir à ces analyses sur la plateforme, en débattre, argumenter et proposer des idées soumises ensuite à un vote.

A la fin de la consultation, toutes les réactions des citoyens sont lues puis intégrées dans une synthèse consultable en ligne.

Les député(e)s s'appuient sur cette synthèse pour adapter la proposition de décret et intégrer les propositions des citoyens. Ils expliquent alors aux citoyens les arbitrages effectués.

Deux sujets ont ainsi été soumis à réflexion : le renforcement du commerce de proximité et la création des territoires « zéro chômeur de proximité ».

La phase finale du dépôt au Parlement des propositions de décrets relatifs à ces sujets doit maintenant se concrétiser. Celle-ci a été quelque peu retardée par les élections et la mise en place du nouveau gouvernement régional.

Je me dois également de vous parler d'une initiative inédite en Europe ! Celle de la **Communauté germanophone** de notre pays qui s'est dotée en février 2019 d'un système permanent de participation citoyenne à côté du Parlement.

Concrètement, un **conseil citoyen permanent**, composé pour une période de 18 mois de 24 citoyens tirés au sort, déterminera chaque année des thématiques précises qui seront débattues au sein de **panels citoyens indépendants**, eux aussi représentatifs de la population de la Communauté germanophone.

Ces panels composés d'un maximum de 50 membres, seront chargés de formuler des recommandations au Parlement, lequel s'est engagé à les considérer dans ses décisions. En sens inverse, les parlementaires pourront également leur soumettre des dossiers. Nous regarderons avec attention les travaux de cette assemblée d'un nouveau type qui entame ses travaux cet automne.

Nous le voyons, la dynamique est lancée, elle doit se poursuivre. C'est d'ailleurs **l'objectif des gouvernements** tout récemment installés en Belgique francophone. Ils entendent, en effet, au cours de la présente législature, développer les dimensions directe, délibérative et contributive de la démocratie.

A cet égard, différents chantiers seront ouverts dont notamment :

- La modernisation du droit de pétition afin de donner le droit aux citoyens d'être entendus;
- La mise sur pied de commissions parlementaires mixtes composées d'élus et de citoyens tirés au sort qui siègent pour une période limitée;
- La création d'une assemblée citoyenne du futur, composée d'élus et de citoyens tirés au sort qui aurait pour rôle de réfléchir aux enjeux de long terme, dépassant largement le cadre d'une législature ;
- ...

Cher(e) collègues,

Je conclurai mon propos en rappelant que la représentation démocratique est l'indispensable condition de notre vie politique. Nous ne détenons aucune parcelle de légitimité sans qu'elle nous soit octroyée par la volonté de nos concitoyens. C'est d'elle que nous procédons et c'est devant eux que nous devons rendre des comptes.

En tant qu'élus du peuple, nous avons donc le **devoir de replacer le citoyen au centre de nos actions et de veiller à renforcer les rôles de l'institution parlementaire**. Mais nous y avons également tout **intérêt** afin d'accroître la pertinence et la légitimité de nos décisions et d'en faciliter leur mise en œuvre.

C'est l'objectif que nous devons atteindre et la teneur de nos discussions y contribuera sans aucun doute. Je vous remercie.

